



Dijon, lundi 27 juillet 2020

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2020/03510

Pris en application :

Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)
Arrêté préfectoral n°DDT/SEE/2020/0027

Insuffisance de la ressource en eau

Canal de Bourgogne
Section Tonnerre - Migennes

Arrêt de navigation (tous les usagers - dans les deux sens)**- à partir du 03/08/2020 à 09:00**

- o Canal de Bourgogne
entre les pk 1,696 (Ecluse 113Y) et pk 44,635 (Ecluse 95Y)

Commentaire :

Au regard de l'évolution des conditions hydrologiques sur le versant Armançon, une **fermeture** à la navigation de la **section Tonnerre - Migennes** sera effective au **3 Août prochain**.

Les secteurs restent ouverts à la navigation. Un avis à la batellerie sera prochainement publié pour préciser les conditions de navigation (hauteurs d'eau des biefs et des ports).

Service(s) à contacter :

UTI Bourgogne, 1 chemin Jacques Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03 45 34 13 50 - Fax : 03 45 34 12 99

Direction territoriale Centre-Bourgogne, Chemin Jacques de Baerze, CS 36229, 21062 DIJON CEDEX

Tél : 03.45.34.13.00 - Fax : 03.45.34.12.99

Date limite d'affichage :

Prochain avis.

Chef de Service Adjoint

Signé

Frédéric WICKER